

# Séance du 29 mars 2011

Présents : Mmes Sirlin, Villemur, MM. Baudouin, Brousseau, Navarri, Roustan, Varlet, Vivas.  
Aucun absent.

Président de séance : M. Baudouin, Maire. Secrétaire de séance : M. Brousseau.

M. le maire propose au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour une délibération sur l'électrification du CD68. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## 1. **Approbation du compte rendu du Conseil du 23 février 2011.**

Approuvé à l'unanimité.

## 2. **Compte administratif 2010**

Pour l'année 2010, le total des dépenses en fonctionnement s'élève à 92 175,39€, les recettes s'élevant à 139 760,98€.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 44 939,82€ et les recettes à 22 958,45€.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des votants.

## 3. **Associations municipales**

Une hausse de 100€ de la subvention allouée à la bibliothèque municipale, la faisant passer de 300 à 400€, est décidée. S'y ajoute la somme non encore dépensée de 550€ attribuée lors du Conseil du 1er décembre 2010 pour démarrer le prêt de DVD.

Comme décidé en conseil du 23 février 2011, les subventions accordées à la chasse, la gymnastique volontaire et le club des aînés de Deyme sont respectivement de 200, 800 et 200€.

La subvention de l'association Espanès-Récré est de 3600€. La hausse de 600€ par rapport à l'année 2010 tient entre autre compte de la reprise par cette association de l'activité tennis. Les deux conseillers membres de l'association Espanès-Récré ne participent pas au vote de cette subvention.

## 4. **Budget 2011**

En fonctionnement, le budget s'élève à 286 418,04€ ; en investissement, à 115 981,37€.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Est souligné le caractère aléatoire de la dotation de l'état cette année.

## 5. **Electrification CD 68**

Suite à la décision prise lors du dernier conseil du 23 février 2011 concernant l'électrification d'un tronçon oublié lors de l'effacement des réseaux sur le CD 68, M. le maire présente le devis du syndicat d'électricité : les travaux couteront au total 13 023€, la part communale s'élevant à 6 585€.

Ce devis est accepté : sept pour, une abstention.

## 6. **Questions diverses.**

- Concernant la demande de Certificat d'Urbanisme de Mme Fabiau pour un lot de deux terrains longeant un chemin communal large de 4,12m, le Conseil demande à M. le maire de se renseigner sur la largeur minimale nécessaire pour ne pas interdire une urbanisation future éventuelle.

- Le Conseil est informé de l'avancée des réflexions de l'architecte chargé de réhabiliter la maison communale en logements locatifs : on s'oriente vers un T2, un T3 et un T4.

- M. le maire informe le Conseil qu'une somme de 3 567,88€ TTC va être prélevée sur le pool routier afin de réparer une buse défectueuse le long du CD 68. Déduction faite de la subvention du Conseil général, la part communale s'élève à 1 806,94€.

- Transports : la demande de point d'arrêt dans le village du service TAD (Transport A la Demande) a été refusée par Tisséo.

La séance est levée à 23 h 15.

René BAUDOIN

Emmanuel BROUSSEAU

Patrice NAVARRI

Albert ROUSTAN

Marie SIRLIN

Frédéric VARLET

VILLEMUR Sylvie

VIVAS Maxime